



DECISION

*Construction du Centre Technique Municipal
de Royan
Attribution du Marché de maîtrise d'œuvre*

MB/EL
DST N° 22.135

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

VU la délibération en date du 03 juin 2021 décidant de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du nouveau Centre Technique Municipal, conformément aux dispositions des articles L.2125-1 et R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la commande publique,

VU la décision de la Ville de ROYAN de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS pour ce projet,

VU la délibération en date du 03 juin 2021 décidant d'autoriser Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint, à fixer la liste des candidats admis à concourir, sur proposition du jury de concours,

Vu la délibération en date du 10 février 2022 relative à l'approbation du choix du jury,

Vu la négociation du marché de maîtrise d'œuvre par la SEMDAS,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe TOCRAULT et DUPUY (mandataire) / THIBAUDEAU ARCHITECTE / OTCE / E2CT / LOKAL, concernant le projet de construction du Centre Technique Municipal de Royan, pour un montant de 322 007,82 € Hors Taxes.

Fait à Royan, le 29/03/2022

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 mars 2022

Certifié Conforme
Maire de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS

Le Maire,

Patrick MARENGO



Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire